

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité. Exercice 2019. Subvention de fonctionnement - 2ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône finance chaque année plusieurs associations qui contribuent à soutenir les initiatives entreprises dans le domaine de l'action sociale, sur l'ensemble du territoire. Ces initiatives visent à lutter contre la précarité, à réduire les inégalités sociales et à favoriser l'accès aux droits des personnes les plus démunies. Les actions menées par ces associations s'inscrivent pleinement dans le champ de la politique d'action sociale mise en œuvre par le département.

A ce titre, la direction des territoires et de l'action sociale (DITAS) soutient des projets dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle, l'hébergement d'urgence et le suivi psycho-social des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

Les demandes de subventions de fonctionnement sont formulées par 4 associations, au titre de l'année 2019, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le montant total des subventions à allouer s'élève à : 241 500 €

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

